

FENIOUX

Le projet du PNR de Gâtine poitevine présenté

Avant la réunion de conseil du 27 février, Jean-Pierre Rimbeau, président de la Communauté de communes Val de Gâtine, et Ronan Cesbron, directeur du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Gâtine ont présenté le projet du Parc naturel régional (PNR) de Gâtine poitevine.

Ronan Cesbron indique : « Cet outil a été créé en 1967 par le général de Gaulle. Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Chaque commune demande à adhérer. Si le parc se fait, le Pays de Gâtine dispa-



Jean-Pierre Rimbeau et Ronan Cesbron présentent le PNR. PHOTO: CO

raîtra. Le projet a été lancé par les élus de Gâtine en 2015. Il faut environ 10 ans pour qu'il aboutisse. La charte a été rédigée en 2022-2023. »

Elle comprend quatre axes qui se divisent en mesure, dont les principales sont : préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe, restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, maîtriser l'évolution des paysages urbanisés, développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive, développer la production et la consommation de produits locaux et les valoriser au-delà de la Gâtine, maintenir le dynamisme culturel, mailler le territoire de voies douces sécurisées, adapter les services avec et pour les habitants, mettre les jeunes aux cœurs des attentions... Le PNR ne crée pas de nouvelles normes mais apporte des mesures d'accompagnements.

JDSX06